

Comité syndical du 03 juillet 2019

DELIBERATION N° 19-019

Objet : Convention avec la société SIMPLON.CO pour la mise en œuvre de formations au sein du Hub Numérique Nikola Tesla.

Le trois juillet deux mille dix-neuf à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Eric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Date d'affichage :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
Acte rendu exécutoire :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par M. Philippe SUEUR
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BOYER
	<u>A donné pouvoir</u>	
Publication ou notification :	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Pierre Édouard EON
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 19-019,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

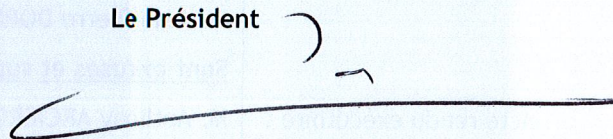
APPROUVE le projet de convention cadre de partenariat entre la société SIMPLON.CO et le syndicat Val d'Oise Numérique pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la formation aux métiers et l'accès aux emplois de la filière de la fibre optique et de la ville intelligente à destination des publics cibles des politiques publiques d'insertion ou de lutte contre le décrochage scolaire ;

PRECISE que cette convention se positionne dans la démarche partenariale portée par Val d'Oise Numérique dans le cadre du Hub Numérique Nikola Tesla d'Ecouen et en complément des actions de formation gérées en Ile de France par la société SIMPLON.CO;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

